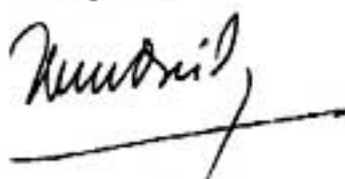


Le dossier constitué à cette occasion devra indiquer la nature, la date et la durée de l'événement, l'effectif total accueilli, le matériel utilisé et les documents en attestant la conformité, ainsi que les dispositifs prévus pour accueillir les personnes à mobilité réduite et les mesures compensatoires prévues pour assurer la sécurité du public dans le cadre d'une manifestation pour laquelle l'effectif admissible sera dépassé.

De plus, il n'est pas certain qu'à l'issue de l'instruction du dossier, la réponse soit favorable, car les éléments d'insécurité existants n'auront sans doute pas pu être corrigés rapidement.

Le préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Barthelemy', written over a horizontal line that extends to the right and ends in an arrowhead.

Jacques BARTHELEMY